

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 03 mars 2022 à 18h30 – Salle du conseil-

Présents : Mesdames, Dominique **OKROGLIC**, Régine **BARDIN** et Amélie **GOUTAGNY** et Messieurs, Jean-François **GARCIN**, Frédéric **GARINO**, Marcel **GIRAUD-BILLOUD**, Lionel **NOËL**, Jeffrey **ARGENSON**, Alain **FOX-DIT-GIRARD**, Jean-Yves **CAMACHO** ;

Absents et/ou excusés : Laurence **LECUYER-HOYAUX** pouvoir à Régine **BARDIN**, Véronique **MANUEL** pouvoir à Marcel **GIRAUD-BILLOUD**, Robert **TARQUIN** pouvoir à Jeffrey **ARGENSON**, Nicolas **ANTIQ** pouvoir à Dominique **OKROGLIC** et Christophe **FABRE** pouvoir Jean-Yves **CAMACHO**

Régine **BARDIN** a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : le 18 février 2022

La séance est déclarée ouverte à 18h30, sous la présidence de Dominique **OKROGLIC**.

Ordre du jour du Conseil Municipal :

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2022
2. Décisions prises par Mme la Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal
3. Dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 : Colas/A2CS
4. Dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 : Altereo
5. Approbation du plan de coupe ONF et signature convention
6. Projet vente terrain communal à Mr Chaix.
7. Décision prix de vente terrain avec servitude à Mr Marchal
8. Délibération organisation et temps de travail au sein de la collectivité
9. Adhésion de la commune au contrat de solidarité territoriale 2021-2023
10. Plans de financements (subventions)
11. Ouverture d'un compte dépôt de fonds au trésor (DFT) pour la régie des droits de place et régie photocopies
12. Questions diverses

Ouverture de la séance par Mme la Maire.

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2022 :

Mme la Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

A l'issue de ce dernier, M. JF **GARCIN** a demandé des explications concernant le cimetière (nombre de places disponibles – règlement intérieur). Madame **BARDIN** a précisé qu'elle était en train d'étudier le dossier pour élaborer un règlement intérieur du cimetière. Une réunion aura lieu dans ce sens.

Monsieur **CAMACHO** a demandé un renseignement sur la cession d'une concession à un parent (concession vide de corps).

Les précisions étant données, le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame la maire informe le conseil municipal que la commune de Saint-Pons a reçu le compte-rendu du Centre de Gestion suite à la visite de poste de madame GAUDEL.

Madame la maire informe le conseil municipal de sa visite avec madame VAGINAY et du président d'Ubaye Tourisme et de sa demande d'un compte analytique mais refus de la part de ce dernier, le comptable ne pouvant le faire.

Madame la maire informe le conseil municipal qu'au sujet du toit de l'église la commune de Saint-Pons a envoyé un mail à divers architectes du patrimoine mais qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune offre. Si la commune de Saint-Pons ne reçoit aucune réponse, une lettre sera faite à la DRAC pour les avertir que la commune de Saint-Pons fera appel à un architecte bâtiment de France.

Un plan de financement a été élaboré.

2 - Décisions prises par Mme la Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal

Délégation : annonce légale pour le PLU

Convention source des Aiguettes : retard à cause du Covid – Convention liée avec l'ONF pour toutes les sources (Dalys, Aiguettes) pour l'occupation des sols.

3 - Dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 : Colas/A2CS

Mme la Maire procède à la lecture de la délibération n°1 2022/004. Cette dernière est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

4 - Dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 : Altereo

Mme la Maire procède à la lecture de la délibération n° 2 2022/005. Cette dernière est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 - Etat d'assiette 2022- Proposition des coupes :

Madame la Maire procède à la lecture de la délibération 2022/006 n°3. Cette dernière est votée :

CONTRE : 1 POUR : 14.

Il a été précisé que c'est le précédent conseil municipal qui a voté le plan de gestion. Il montre le plan sur l'écran où est régénérée la forêt (parcelle).

Monsieur GARCIN précise que la gestion de la forêt consiste à enlever les bois secs et les bois tombés.

Monsieur GARCIN fait part au conseil municipal du courrier de M.SICARD

6 - Projet vente terrain communal à Mr Chaix.

Madame la Maire présente les plans du géomètre aux élus. Ce dernier reste à la charge de l'acheteur.

Madame la maire procède alors à la lecture de la délibération 2022/006 n°4.

Cette dernière est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

7 - Décision prix de vente terrain avec servitude à Mr Marchal

La totalité du terrain représente 2 412m2 dont 740 m2 sont non constructibles car présence de réseaux et seront donc vendus à 10€ le m2).

Madame la Maire procède à la lecture de la délibération n°5 2022/007.

Cette dernière est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

8 - Délibération organisation et temps de travail au sein de la collectivité

Au sein de la municipalité, le temps de travail se répartit ainsi :

Service administratif (1 personne) et la régie (2 personnes) : 35 heures par semaine sur 5 jours

La secrétaire polyvalente : 32 heures sur 5 jours.

Pour les employés de l'école : 28h et 20h sur 4 jours + les heures de grand ménage.

Le temps total est de 1 607 heures par an avec un repos hebdomadaire de 2 jours par semaine + les congés payés.

La journée de solidarité a été fixée au lundi de Pentecôte.

Madame la Maire procède à la lecture de la délibération n°6 2022/008.

Cette dernière est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

9 - Adhésion de la commune au contrat de solidarité territoriale 2021-2023

Madame BARDIN explique au conseil municipal ce qu'est le contrat de solidarité territoriale (conseil départemental) et la commune de Saint-Pons adhère à ce contrat pour avoir des subventions.

Mme la Maire procède à la lecture de la délibération n°7 2022/10.

Cette dernière est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

10 - Plans de financements (subventions)

Demande d'aide financière auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le programme des travaux concernant la remise en état du toit de l'église suite à malfaçon, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 31 octobre 1912.

Estimatif des travaux : **605 000 € HT (455 000 € travaux + 150 000 € frais études)**

Plan de financement :

Autofinancement, indemnités d'assurance 53%	320 650 € HT
Etat (23,50%)	142 175 € HT
Département (14,10%)	85 305 € HT
Région (9,4%)	56 870 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- de solliciter auprès de l'Etat (DRAC) une aide financière de 23,50 %
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière de 14,10 %
- de solliciter auprès de la Région une aide financière de 9,40 %

Mme la Maire procède à la lecture de la délibération n°8 2022/011.

Cette dernière est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Ouverture d'un compte dépôt de fonds au trésor (DFT) pour la régie des droits de place et régie photocopies

Mme la Maire procède à la lecture de la délibération n°9 2022/011. Cette dernière est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Questions diverses :

➤ Projet ARNAUD/BALP

Mme la Maire présente le plan au conseil municipal.

Il est demandé à ce que tout plan ou autre document explicatif soit envoyé en même temps que les convocations du conseil municipal.

➤ Panneaux affichage

Monsieur JF GARCIN visionne les différents panneaux déjà présents : Lauze, Quatre Chemins, ZI et Champ Lara.

Il a été observé que depuis le changement de lieux des conteneurs de poubelles, il n'y a plus de panneaux d'affichage.

L'assemblée est d'accord pour que l'étude de ces panneaux et leur mise en place soient réalisées

➤ Abris poubelles carton

Monsieur JF GARCIN trouve affreux les abris poubelles et qu'il faut y remédier.

➤ Réunion publique ONF

Tout s'est très bien déroulé. Le power point de monsieur GARET donnant les explications de la coupe était excellent. Mais peu de monde présent à cette réunion.

➤ CR du rdv avec M Muselier

Madame le maire explique au conseil municipal son entrevue avec M. MUSELIER qui est en fin venu à Saint-Pons, quelques élus étaient présents.

Madame la maire a exposé le projet du photovoltaïque et ses retombées sur la commune.

Lecture aux élus du conseil municipal du courrier de M. CASTANER.

➤ Réforme des zones de revitalisation rurale

➤ Compromis de vente SCI Marchal

Suite à l'approbation de la délibération n°5 2022/007, le compromis sera signé.

➤ Candidature architecte pour le bistrot de pays et MAM

Mme la Maire expose au conseil municipal les deux offres reçues.

Il a été décidé de choisir le cabinet AMASA Architectes pour un montant de :

- Bistrot de pays : 6 000 € HT + honoraires : 8% du montant HT des travaux
- MAM : 11 200 € HT + honoraires : 6% du montant HT des travaux

➤ **SMACL**

Madame la maire expose au conseil municipal les nouvelles propositions demandées à la SMACL.

Pour 2021, la SMACL demandait à la commune de Saint-Pons 7 229€

Après négociation, le montant s'élève à 5 973€

➤ **Fourrière Lamolie**

Madame la maire est étonnée car elle n'en a pas entendu parler avant son entrevue avec le Sous-Préfet. Le Sous-Préfet n'a pas d'objection à la mise en place de cette fourrière si ce n'est qu'à l'arrière du garage Lamolie, on se trouve rapidement dans le lit de l'Ubaye, la Sous-Préfecture doit donc donner l'autorisation à cette extension.

➤ **Elections**

Madame la maire rappelle au conseil municipal que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 et les législatives les 12 et 19 juin 2022.

Elle demande aux élus de s'inscrire sur le planning de présence.

La séance est levée à 21h15

Mme la Maire,
Dominique OKROGLIC



